



Source : Conseil central des Laurentides CSN
COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Journée mondiale pour le travail décent

Un changement de cap s'impose chez Couche-Tard

(Saint-Jérôme, le 7 octobre 2011) - À l'instar de dizaines d'autres organisations syndicales du monde entier, la Confédération des syndicats nationaux souligne aujourd'hui la Journée mondiale pour le travail décent. À Saint-Jérôme, des militantes et des militants syndicaux se sont réunis devant le dépanneur Couche-Tard, situé au 401 rue Saint-Georges, près de la Cathédrale, en appui aux travailleuses et aux travailleurs de cette chaîne de dépanneurs qui tentent de faire reconnaître leurs droits et d'obtenir le respect.

Depuis le début de l'année, les salarié-es de quatre dépanneurs Couche-Tard se sont syndiqués afin d'améliorer leurs conditions de travail. La grande majorité des 5000 employé-es d'Alimentation Couche-Tard au Québec travaille au salaire minimum. Ils n'ont aucune journée de maladie payée. Les normes minimales du travail et les dispositions relatives à la santé et à la sécurité sont régulièrement bafouées.

Des demandes réalistes

C'est pour améliorer leur quotidien que les salarié-es ont contacté la CSN. Les syndicats ont préparé minutieusement leur projet de première convention collective. Parmi les revendications, on retrouve :

- quatre journées de maladie ;
- un bouton de panique en cas de vol à main armée ;
- un suivi psychologique pour les victimes d'agression armée ;
- des règles objectives pour les octrois de postes et les choix d'horaire et de vacances ;
- le respect des normes du travail et des lois sur la santé et la sécurité ;
- une échelle salariale menant à un taux horaire d'environ 12,50 \$ l'heure, pour les préposé-es.

La réponse de Couche-Tard jusqu'à maintenant n'aura été qu'intimidation et mépris. Au lieu de négocier, l'employeur a choisi de fermer deux établissements rentables à Montréal. Dans les deux autres dépanneurs syndiqués, les négociations sont difficiles. Le syndicat a dû faire appel à un conciliateur afin de dénouer les impasses, mais l'entreprise refuse toujours de jouer cartes sur table en permettant au syndicat de consulter les états financiers des établissements pour lesquels il négocie.

Droits fondamentaux

« C'est le respect des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs de Couche-Tard que nous réclamons, ce midi » a déclaré la présidente du Conseil central des Laurentides CSN, Louise Jetté, en marge d'une manifestation devant un dépanneur arborant cette bannière à Saint-Jérôme. Elle ajoute « Ces salarié-es ont le droit de se syndiquer, le droit de négocier leurs conditions de travail ; ils ont droit au respect. Ça n'a pas à plaire ou non à leur patron, c'est leur décision, leur choix, leur droit. Et si Couche-Tard croit qu'il pourra s'en prendre impunément à ses salarié-es sans subir les conséquences de ses gestes, la compagnie se trompe royalement. On ne laissera pas passer ça, ni ici ni ailleurs. Nous allons redoubler d'ardeur pour soutenir ces personnes qui demandent le respect et la justice. »

Appuis citoyens

La CSN invite les citoyennes et les citoyens qui le désirent à poser un geste de solidarité à l'égard de ces travailleuses et de ces travailleurs en appelant au service à la clientèle de Couche-Tard, au 1 888 999-9301 pour faire savoir à l'entreprise que son antisindicalisme entache sérieusement son image de marque au Québec. Les clientes et les clients peuvent aussi indiquer aux employé-es non syndiqués de leur Couche-Tard qu'ils les soutiendront s'ils décident de se syndiquer.

Par ailleurs, les organisations de la société civile sont invitées à faire parvenir un message d'appui aux travailleuses et aux travailleurs de Couche-Tard à l'adresse électronique suivante : syndicatcouche-tard@csn.qc.ca. La CSN se chargera de transmettre une copie de chacun de ces messages de solidarité à la direction de Couche-Tard.

Les salarié-es syndiqués de Couche-Tard sont affiliés à la Fédération du commerce de la CSN. Celle-ci est une des huit fédérations qui composent la Confédération des syndicats nationaux. Regroupant aujourd'hui quelque 300 000 travailleuses et travailleurs de tous les secteurs d'activité, la CSN défend le travail décent depuis 1921.

-30-

Renseignements :

Josée Chapdelaine, conseillère syndicale
Services régionaux Laurentides CSN
450 712-6292 (cellulaire)

Louise Jetté, présidente
Conseil central des Laurentides
450 438-4197